



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20241220-2024_12_01-DE

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absents : -excusés : 1
Procurations : 1

S²LOW

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024_12_01

Objet : Renouvellement du contrat de service avec Avi Conseil

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 18 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHÉL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés : M. DELAIRE Claude

Exclus :

Procurations : M. DELAIRE Claude à M. GATINEL Didier

Secrétaire de séance :

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 2

Le contrat de prestation de services avec Avis-conseil pour des conseils en voirie, aménagement et urbanisme est arrivé à terme.

Monsieur le Maire propose de le renouveler sur la base de 38 € HT par heure pour un maximum de 300 heures par an et 40 € HT en sus par déplacement.

Ce contrat est valable jusqu'au 31 décembre 2025 et renouvelable une fois pour une durée d'un an par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE :**

- **DE RENOUVELER** le contrat avec Avi-conseil
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat

A Lussac, le 18/12/2024

Le Maire,

Didier GATINEL